RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Marcel Grillard
Bricquebec-en-Cotentin

PROTOCOLE SANITAIRE DU COLLEGE MARCEL GRILLARD

Année scolaire 2022-2023

Aucune personne (élève ou adulte) présentant des symptômes (température supérieure à 38 °...) n'entre au collège

En vigueur à partir du 1er septembre 2022 et applicable à toute personne présente dans l'enceinte de l'établissement.

Référence : protocole ministériel du 18 juillet 2022 – niveau : socle

EN CAS D'APPARITION DE SYMPTÔMES AU COLLEGE
Contacter l'infirmier ou la direction qui prendra le relais

CAS CONTACT OU CAS POSITIF : voir annexe

Compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, **l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des familles et des personnels.** L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage sont communiquées aux familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.).
Cette communication permet aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

I. Distanciation physique et gestes barrières

Distanciation : l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance entre les personnes.

Les gestes barrières courants sont appliqués en permanence :
- se laver très régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle munie d'un sac plastique ;
- saluer sans se serrer les mains et sans embrassades.

Le **lavage des mains** est réalisé :
- à l'arrivée au collège (solutions hydroalcooliques [SHA] disponibles aux entrées des élèves, personnels et visiteurs) ;
- avant et après chaque récréation ;
- avant et après le repas (savon et/ou SHA) ;
- après être allé aux toilettes (savon et serviette papier ou séchage à l'air libre) ;
- au départ du collège (SHA).

NB : des SHA sont mises à disposition dans les salles de cours et les locaux accueillant du public.

Le **port du masque n'est pas obligatoire** pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, **il est fortement recommandé** dans les espaces clos, en cas de distanciation impossible, pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

NB : il appartient à chaque famille de fournir des masques à ses enfants.

II. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels et aération

Tous les locaux	Postes de travail des salles de classe, de la salle des professeurs, de la vie scolaire et des espaces partagés	Claviers et souris des salles informatiques utilisés par les élèves
Nettoyage des grandes surfaces (tables et bureaux) : un fois par jour. Nettoyage et désinfection des surfaces de contact répété : au moins une fois par jour.	Des kits de désinfection sont à disposition.	

Aération des salles de cours et de permanence :
- 15 minutes durant l'entretien par l'agent,
- durant les récréations, les intercours et la pause méridienne par le professeur.

NB : ne pas laisser les fenêtres ouvertes après le dernier cours.

Les salles de restauration sont aérées durant le repas par les AED et les commensaux et durant le nettoyage par les agents.
Aération des autres locaux : au moins 5 minutes toutes les heures.

III. EPS

Activités en intérieur et en extérieur sans restriction.

IV. Information des familles et des personnels

- diffusion des informations par voie d'affichage et par voie informatique ;
- affichage généralisé d'affiches rappelant les gestes barrières ;
- information pratique à destination des élèves dès la rentrée.

A Bricquebec-en-Cotentin, le 26 août 2022

Le Principal

Marc HENRY

COLLÈGE MARCEL GRILLARD 50260 BRICQUEBEC LE PRINCIPAL

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS COMPLÈTEMENT VACCINÉS

Poursuite des apprentissages en présentiel
et réalisation d'un autotest à J+2**.
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest* est négatif**

- **Pas d'isolement**– Poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest* est positif**

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement de 7 jours** pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois
peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test
sauf si des symptômes apparaissent

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS NON VACCINÉS OU PARTIELLEMENT VACCINÉS

Isolement
de 7 jours pleins à compter du dernier contact à risque avec le cas confirmé

Réalisation d'un test
le 7e jour après le dernier contact avec le cas confirmé

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages en présentiel

Si le test est positif

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement de 10 jours**
- **Levée de l'isolement possible après 7 jours**

avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

** Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.*

*** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours*

**** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)*

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

11 mars 2022